

Mise en ligne : 27 décembre 2016.
Dernière modification : 3 mars 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ITALO-AMÉRICAINÉ POUR LE PÉTROLE, Algérie (1904-1930) Siège social : Gênes Filiale de la Standard Oil (« Esso »)

1904 : installation à Alger.

Syndicat commercial d'Alger
Admissions
(*Journal général de l'Algérie*, 14 avril 1907)

Sont admis à l'unanimité :
M. Tarride, de la Société italo-américaine (pétrole), boulevard Carnot, Alger.

ALGER
Une visite à l'arrière-port de l'Agha
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 2 mai 1908)

Nous visitons ensuite l'installation de la Société italo-américaine pour le pétrole, qui date de 1904 (cliché n° 15).

C'est le seul établissement de ce genre existant en Algérie. Ses réservoirs, d'une capacité totale de cinq mille cinq cents tonnes (5.500), sont alimentés par des vapeurs-citernes (spécialement aménagés pour le transport du pétrole en vrac) qui, à l'aide de leurs pompes puissantes, refoulent dans les immenses cylindres, à raison de deux cents tonnes à l'heure, le liquide contenu dans leurs flancs.

Une canalisation métallique souterraine, d'un développement de six cents mètres, relie les réservoirs au point affecté au débarquement des vapeurs-citernes, situé sur le côté Sud du môle des minerais. L'outillage perfectionné de la Société italo-américaine pour le pétrole permet de confectionner, remplir et emballer journallement quatre mille estagnons de 18 litres.

La Société italo-américaine pour le pétrole importe directement : les pétroles marchands lampants et pour moteurs ; les pétroles de luxe pour éclairage ; les essences de pétrole spécialement raffinées pour automobiles.

Arrière-port de l'Agha. — Placement des navires. (Communication de la chambre de commerce d'Alger).
(*Journal général de l'Algérie*, 9 mai 1909)

.....
« Or, dans la partie Sud, les terrains du môle sont loués par la chambre de commerce

à trois maisons différentes :

1° M. Luquet (minerais) ;

2° M. de Porter (minerais) ;

3° M. Delmas frères (minerais) ;

plus la Société italo-américaine pour le pétrole, qui a sur cette partie deux prises pour la canalisation du pétrole.

.....

Entrepôt fictif

(Journal général de l'Algérie, 13 juillet 1911)

Pétales. — Les pétroles ne bénéficient pas de l'entrepôt fictif. Il y a seulement des entrepôts fictifs spéciaux de pétroles qui ne peuvent réexporter. A Alger, le dépôt de la Société italo-américaine pour le pétrole est constitué en entrepôt réel spécial pour la réexportation.

PRODUITS INDUSTRIELS

Cours pratiqués par les maisons de gros d'Alger

(Le Sémaphore algérien, 23 mars 1916)

Pétrole et essence

Société italo-américaine pour le pétrole, 1, r. Tirman, Alger

Question de l'essence

(Journal général de l'Algérie, 18 octobre 1917)

M. LE PRÉSIDENT expose que plusieurs membres du Syndicat commercial lui ont soumis à diverses reprises les difficultés qu'ils éprouvent pour avoir de l'essence. Le bureau, sur la proposition de M. Monrozier, avait déjà signalé à M. le gouverneur général les doléances du commerce et de l'agriculture. La situation n'est plus la même qu'il y a quelques mois, et il y a lieu d'espérer quelle s'améliorera encore dans quelques jours. C'est ce qui résulte d'une conversation que M. le président dit avoir eu, lundi soir, avec M. Brunel, directeur de l'Agriculture, et de la Colonisation. Il est arrivé, il y a quelques jours, à Alger, un bateau avec 1.320 tonnes d'essence en vrac ; ce bateau était destiné à la Société Pluche et Cie, mais comme cette dernière n'a pas de réservoirs, le gouvernement général s'est préoccupé de prendre à sa charge la marchandise et de la faire déposer dans les réservoirs de la Société italo-américaine ; mais les trois récipients de cette société étaient eux-mêmes réquisitionnés par la Marine pour les essences de moteurs d'avions, de camions automobiles, etc., et il a fallu de nombreux pourparlers pour qu'ils soient mis à la disposition du gouvernement général.

Cette difficulté aplanie, il y a eu celle du prix de vente qui restait à fixer, et comme on s'est aperçu, au débarquement, d'un manquant assez fort sur la quantité totale de l'essence et que, d'autre part, il y a eu près de 60.000 francs de surestaries à payer [en raison d'un temps de déchargement excessif], le gouvernement général ne voulait pas prendre à sa charge tous ces frais qui grèvent la marchandise et qui en augmentent le prix de vente. Après de nombreux pourparlers entre la Société italo-américaine, la Société Pluche et le gouvernement, il a été enfin décidé que la Société italo-américaine

rembourserait tous les frais, ceux afférents à la Société Pluche, y compris, la valeur des 88 tonnes manquant et les frais de surestaries. et que la vente de l'essence serait libre comme avant la guerre, mais à condition, que l'on ne distribuerait que 350.000 litres d'essence par mois, en tenant, compte des quantités fournies à chaque demandeur, afin qu'il n'y ait pas spéculation ni accaparement. L'essence que l'on a actuellement est suffisante pour la consommation de quatre mois ; on espère, d'ici là, recevoir d'autres bateaux, de façon que le produit ne fasse plus défaut.

M. PLANTEY dit que lorsque on a touché de la préfecture son bon d'essence du mois, il est à peu près matériellement impossible d'en acquitter le montant à la caisse de la Société italo-américaine qui est chargée de la distribution de l'essence.

En effet, la cohue des gens qui attendent, dès 6/7 heures du matin, l'ouverture des bureaux de cette société, rue Tirman, qui s'ouvrent tout à fait modestement à 9 heures, quand ce n'est pas 9 h. 1/4, est si grande, si formidable, qu'il est impossible de résister à la pression de cette foule quand la porte des bureaux s'ouvre pour recevoir quelques personnes à la fois. C'est encore, hélas ! la force qui prime le droit.

Or, à 11 heures, la caisse de cette société fermant jusqu'au lendemain matin, les personnes qui sont encore dans la rue à attendre leur tour sont renvoyées au lendemain, et le lendemain se continue ainsi dans cette même atmosphère de brutalité. L'agent, qui est censé présider à l'ordre de cette distribution, est impuissant à maîtriser la foule. Cette situation intolérable dure ainsi des jours et des jours.

Il lui semble qu'une mesure tout à fait simple devrait présider à l'entrée de ces bureaux pour éviter un pareil scandale, car c'est le mot.

M. DELRIEU donne des explications montrant la manière d'agir des deux sociétés qui, à son avis, sont critiquables.

Il ajoute qu'il lui est arrivé de ne recevoir qu'une partie de la quantité d'essence inscrite sur les bons, à cause du manque de récipients. Il est inadmissible que l'on tolère cet errement lorsqu'il y a une réglementation gouvernementale. Il a constaté, d'autre part, que la Société Pluche et Cie double le prix de la Société italo-américaine et ajoute encore 6 francs de plus, mais cette dernière, manquant toujours d'essence, envoie les clients à l'autre société.

M. CHEVALLIER demande, pourquoi le gouvernement n'est pas intervenu pour que l'essence soit vendue à un prix fixe.

M. LE PRÉSIDENT dit que c'est la difficulté d'établir le prix de revient qui est la cause du retard apporté à la distribution de l'essence. Maintenant que l'on possède tous les éléments, le prix sera établi et restera invariable.

M. DELBAYS demande si on ne pourrait pas paver par mandat postal.

M. PLANTEY signale que la Société italo-américaine n'ouvre ses bureaux, le matin, souvent, qu'à 9 h. 1/2.

MM. LAURENT et DELRIEU disent qu'ils voudraient bien connaître les motifs qui sont la cause de la différence de prix de l'essence entre les deux sociétés.

M. LE PRÉSIDENT donne les prix de l'essence nue et en vrac, à fin septembre, sur les places de Bordeaux, Rouen et Marseille : ces prix varient entre 78 et 82 francs. On comprend que le prix soit à Alger un peu plus élevé, mais il n'est pas admissible qu'il soit prohibitif.

Il résulte des explications qui viennent d'être données que le gouvernement général mérite d'être félicité de la décision qu'il a prise de laisser libre la distribution de l'essence, mais il doit aussi taxer ce produit et en faire établir le prix par les commissions départementale et centrale de réquisition.

Même problème d'emballage chez les cimentiers

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaux-ciments_Algerie-Bougie.pdf
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaux-ciments_Rivet_1900-1922.pdf

La Société italo-américaine pour le pétrole, en informant les intéressés qu'elle possède un stock d'essence dont l'importance permet de satisfaire aux besoins de la consommation de l'Algérie pendant plusieurs mois, porte à la connaissance de ses clients que, faute de matériel, elle se trouve dans l'impossibilité de répondre aux demandes qui lui parviennent.

Dans le but d'obvier au grave préjudice que l'inexplicable détention des emballages par la clientèle cause aux consommateurs en général, en privant le vendeur de ses moyens de livraison, la Société italo-américaine prie instamment les détenteurs d'emballages à sa firme de les lui retourner, dans le plus bref délai, à son usine de l'arrière-port de l'Agha.

La Société italo-américaine informe en outre ses clients qu'à partir du 2 novembre, le remboursement de la valeur des emballages vides rendus sera opéré en espèces au moment même de leur restitution.

Syndicat commercial algérien
Questions diverses.
Question de l'essence
(*Journal général de l'Algérie*, 15 novembre 1917)

M. BISSONNET, membre du XXV^e groupe, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce groupe, en date du 9 novembre 1917, et ci-dessous reproduit :

XXV^e GROUPE
(Industrie de l'automobile et du cycle)
Séance du 9 novembre 1917.
Présidence de M. MARCÉ, vice-président

Sont présents ou représentés : MM. Marcé, vice-président ; Chapellier, secrétaire ; Bastélica, Bissonnet, Boussot, Féraud, Gobet, Le Normand, Méritan, Muller, Sagnier, Villa, Vinson.

*
* *

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

*
* *

Après délibération et échanges de vues entre MM. Bissonnet, Le Normand, Sagnier, Méritan et Vincent frères, et après lecture, faite par le président, la réunion adopte, à l'unanimité, la résolution ci-après :

Le XXV^e Groupe,

Considérant que le commerce de ses adhérents peut être classé à juste titre parmi ceux ayant le plus à souffrir de la guerre ;

Que, néanmoins, les membres du groupe se sont toujours efforcés d'apporter en toutes circonstances leurs concours dévoués à la Défense nationale, soit en faisant leur

devoir sur le front, soit en coopérant au transport gratuit des blessés débarquant à Alger, soit, encore, en acceptant de lourdes pertes afin de maintenir leurs établissements ouverts et à la disposition d'une clientèle restreinte d'agriculteurs, viticulteurs et courtiers indispensables aux besoins de la vie économique de la Colonie, malgré toutes les entraves apportées par la guerre à leurs réapprovisionnements en pièces de rechange et trouver de la main-d'œuvre capable pour les réparations ,

Que, sans tenir aucun compte de ces services, de ces difficultés et de ces sacrifices, les pouvoirs publics n'ont pas hésité à leur supprimer complètement la fourniture de l'essence lorsqu'il fut nécessaire de réglementer celle-ci ;

Qu'en outre, lesdits pouvoirs publics arrêtaient cette réglementation et s'emparèrent de la répartition, sans même daigner consulter les principaux intéressés, c'est-à-dire les gareurs, bien que ceux-ci fussent, à tous égards, les mieux désignés pour organiser une judicieuse répartition puisque possédant tous les éléments utiles pour établir le pourcentage habituel de consommation de leur clientèle, pouvant servir de base exacte à une répartition restreinte ;

Que le fait d'avoir ainsi privé des négociants d'un des éléments principaux de leur commerce, pour les confier à une Administration d'État, n'a permis que des abus, des fraudes et, parfois, des spéculations scandaleuses au seul préjudice des gareurs et de leurs clients

Que malgré la déclaration officielle du mois dernier que la vente redevenait libre, à la suite du réapprovisionnement, effectué par la Société Pluche, et réparti entre elle et la Société italo-américaine, il est établi que les pouvoirs publics ont donné des instructions formelles à ces sociétés pour que celles-ci ne délivrent de l'essence qu'à certaines catégories d'acheteurs au détriment de la catégorie des gareurs, qui, selon ces instructions, ne doivent être servis qu'en dernier lieu, et s'il reste du disponible sur les 300.000 litres autorisés à la vente pour chaque mois en Algérie ;

Que, s'appuyant sur ces instructions officielles, mais privées, la Société Pluche en profite pour vendre l'essence au prix injustifié de 60 francs la caisse de 36 litres, et la Société italo-américaine à un prix moindre, mais à qui bon lui semble, en motivant toutefois ses refus de livrer aux garages ou à certains clients par le prétexte de manque d'emballages alors même qu'on lui en apporte ou qu'on offre de lui en rendre ;

Que, dans ces conditions, c'est encore la spéculation ou le favoritisme qui continuent à prévaloir au préjudice des garages et de leur clientèle qui ont cependant fait la prospérité de ces deux sociétés, avant la guerre,

Pour ces motifs, le XXV^e Groupe :

Proteste énergiquement contre la façon dont les pouvoirs publics ont agi et continuent d'agir contre les gareurs, commerçants les plus désignés pour la répartition judicieuse de la vente de l'essence ;

Proteste contre le prix de vente excessif et injustifié établi par la Société Pluche, contre la répartition fantaisiste de la Société italo-américaine qui ne tient aucun compte des instructions privées des pouvoirs publics et n'en profite que pour pouvoir vendre l'essence en détail à qui bon lui semble et au même prix qu'à ses anciens clients de gros, les gareurs, qui ont cependant à payer, en plus, patente, assurance incendie, manutention, etc., etc.

Donne mission impérative à son bureau de porter la question devant la chambre syndicale du Syndicat commercial, à sa plus prochaine réunion, afin que celle-ci obtienne par tous les moyens en son pouvoir, de faire cesser immédiatement ces agissements et abus scandaleux, en restituant aux gareurs la vente de l'essence au détail comme par le passé, c'est-à-dire en leur livrant chaque jour, à domicile, par quantités proportionnelles à l'importance de leur clientèle ;

Déclare nettement que si satisfaction n'était pas obtenue dans le plus bref délai, il n'hésiterait pas à saisir directement de cette affaire le Comité général du pétrole de France auquel le gouvernement français a donné pouvoir de répartir l'essence en

Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.:

Le Secrétaire.

Le Président,

Signe : CHAPPELLIER.

Signé : MARCÉ.

Après discussion, la Chambre syndicale adopte, à l'unanimité, les conclusions de ce procès-verbal et donne mission à M. le président de faire le nécessaire auprès du gouvernement général pour obtenir *la taxation de l'essence*, seul moyen d'enrayer les spéculations qui se produisent actuellement.

ERRATUM

Rectification à apporter au procès-verbal de la réunion de la Chambre syndicale du mardi 22 octobre 1918.

(*Journal général de l'Algérie*, 31 octobre 1918)

M. le président a reçu de M. Delbays, la lettre ci-après :

Alger, le 29 octobre 1918,

Monsieur Tarting, président du. Syndicat commercial, Alger.

Monsieur le président et cher collègue,

Dans le compte rendu de la séance de la Chambre syndicale, paru dans le *Journal général* du 27 courant, on me fait dire dans la question « Distribution d'essence »

« M. Delbays se plaint de la manière dont l'essence est distribuée à la Société italo-américaine. »

Il était question, à ce moment, du compte rendu de votre visite, accompagné de M. Delrieu, à M. le préfet. Je disais :

« Que pour aller retirer le bon d'essence à la préfecture, il fallait perdre beaucoup de temps et faire la queue, et souvent revenir plusieurs fois, faute de temps pour attendre son tour. »

Je demandais alors si ces bons ne pouvaient nous être adressés à domicile comme précédemment. A quoi notre collègue, M. Lavanchy, préconisait l'application de la carte d'essence, proposition qui a été adoptée par l'assemblée.

Je vous serais très obligé, M. le président, de vouloir bien faire rectifier, lors de la prochaine séance, le compte rendu de la précédente, qui me fait prononcer le nom de la Société Italo, alors qu'il n'était pas question d'elle.

Avec mes remerciements,

Je vous présente, M. le président et cher collègue, mes meilleures salutations.

ÉMILE DELBAYS.

Arrière-port de l'Agha

Établissement d'un dépôt d'huile lourde

(*Le Sémaphore algérien*, 18 février 1920)

.....
La Société italo-américaine s'est mise également sur les rangs pour établir à terre un stock de combustible liquide, et propose en outre d'amener un réservoir flottant déjà prêt aux États-Unis.
.....

au droit des lots énumérés ci-dessus [n° 145, 146, 147, 148, 149, 150 et 151], se trouvent le quai d'accostage et l'origine de la canalisation pour le déchargement des navires-citernes de la Société italo-américaine pour le pétrole.

ALGER
Établissements de dépôts d'huile lourde
Arrière-port de l'Agha
Demandes de la Société italo-américaine pour le pétrole*
et de la Société [algérienne] de houilles et agglomérés*
(*Le Sémaphore algérien*, 23 avril 1920)

.....
M. le préfet a déjà communiqué pour avis, à la date du 6 janvier courant, sous les numéros 89 et 91 bis (3^e bureau), les demandes émanant de la Société italo-américaine et de la Société algérienne de houilles et agglomérés.

La première se réfère au projet primitif de la Société italo-américaine qui n'envisageait d'abord que l'installation d'un réservoir de 1.100 tonnes. Cette société a, depuis, modifié ses conceptions pour adopter le projet de l'édification de réservoirs plus vastes.

L'avis demandé à la chambre de commerce par M. le préfet, concernant la Société [algérienne] de houilles et agglomérés est relatif à l'autorisation d'installer sur les terre-pleins de l'arrière-port de l'Agha deux citernes de 10.000 tonnes.

Ces communications pour avis seront certainement suivies de plusieurs autres puisqu'en dehors des deux sociétés précitées, les pétitionnaires ci-après se mettent sur les rangs pour installer dans le port d'Alger des dépôts à terre :

a) Société navale de l'Ouest*. — Par lettre du 22 octobre 1919 à M. le président de la chambre de commerce, cette compagnie a manifesté l'intention de participer à l'adjudication des lots 145 à 150 pour édifier 2 citernes, d'environ 10.000 tonnes aux dimensions suivantes :

Diamètre, 35 mètres.

Hauteur, 11 mètres.

b) MM. Michel Venture et fils*, de Marseille, par lettre en date du 17 janvier 1920, ont fait connaître à M. le président de la chambre de commerce qu'ils ont décidé de procéder à l'installation dans le port d'Alger de deux réservoirs de 8.000 tonnes ;

c) Société d'entreprises maritimes, industrielles et commerciales*, de Paris. — Elle aussi fait part à la chambre de commerce, par lettre du 12 décembre 1919, de sa décision de prendre à bail une partie des terrains de l'arrière-port de l'Agha pour y édifier des réservoirs à mazout répondant aux besoins du port et de l'industrie locale.

La chambre de commerce avait d'abord prévu que le terrain pourrait être partagé entre les divers intéressés, mais plusieurs des pétitionnaires estiment que la superficie totale des lots 145 à 150, soit environ 5.600 mètres carrés, est à peine suffisante pour l'installation d'un dépôt de mazout susceptible de répondre, non seulement aux besoins immédiats, mais à ceux beaucoup plus importants qui se manifesteront dans un avenir prochain et ils réclament en conséquence chacun l'intégralité des lots disponibles pour les installations d'huile lourde. La chambre de commerce s'est rangée à cette opinion. Il n'y aurait donc qu'un adjudicataire pour la totalité des lots.

Dans ses deux rapports du 22 décembre sur les demandes formulées par la Société italo-américaine et la Société [algérienne] de houilles et agglomérés, M. le capitaine de port dit que M. le gouverneur général vient d'approuver l'affectation aux dépôts d'huile lourde d'une partie des terre-pleins du grand môle concédés à la chambre de commerce et que ces sociétés n'auront qu'à s'adresser à cette compagnie pour la location des

terrains nécessaires à leurs installations.

Votre commission n'aurait rien à ajouter à l'avis de M. le capitaine de port quant au fond, mais avant de procéder à toute adjudication, elle estime qu'en raison de l'attribution de l'intégralité des terrains du grand môle, réservés aux dépôts de mazout à un seul pétitionnaire, il y a lieu :

1° De vérifier si les divers arrêtés préfectoraux réglementant la mise en exploitation du grand môle, ne s'opposent pas à l'adjudication d'ensemble, au profit d'un seul bénéficiaire, des lots 145 à 150 ;

2° De préciser, dans le bail consenti par la chambre de commerce, les obligations constituant un règlement sous forme à la nature et à l'objet des installations prévues sur les lots 145 à 150 du grand môle de l'Agha.

Or, précisément, en ce qui concerne la première question, l'arrêté préfectoral du 17 juillet 1912, relatif à la répartition de la location des lots du grand môle, stipule l'interdiction de louer deux lots du même côté de ce môle à un même locataire.

Il y aura donc lieu, pour procéder, à l'adjudication unique, au profit d'un seul preneur, des terrains affectés aux dépôts de mazout, de demander à M. le préfet que l'arrêté du 17 juillet 1912 précité soit rapporté.

Quant au bail à intervenir entre la chambre de commerce et le preneur, la commission a pensé que les clauses spéciales ci-après devaient y être insérées :

.....

ORAN (Ville)
(*Le Sémaphore algérien*, 22 juillet 1921)

— La société italo-américaine pour le pétrole vient de nommer M. Élie Benfredj jeune, agent général.

[Rapprochement Dufour (Paris) et Vaisset (Oran)]
(*Le Journal général de l'Algérie*, 20 avril 1922)

La Société italo-américaine pour le pétrole, dont le siège est à Gênes, vient de confier [à l'Entreprise Vaisset] l'entreprise générale de ses entrepôts et usines de Mers-el-Kébir.

UN SINISTRE A L'ARRIÈRE-PORT DE L'AGHA
[Naufrage de l'*Hirondelle* (Mazella)]
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 24 février 1923)

.....
Face à la mer, à droite du quai d'embarquement sur lequel se trouve le réservoir-cloche de la Société italo-américaine pour le pétrole, un spectacle terrifiant s'offrait aux regards.

.....

Société ITALO-AMÉRICAINNE POUR LE PÉTROLE
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 1^{er} décembre 1923)

Siège social à GÈNES
Capital : 150 000.000, dont 100.000.000 entièrement versés

DÉPÔTS : à Alger, Oran, Tlemcen, Bel-Abbès, Mostaganem,
Mascara, Tiaret, Orléansville, Tizi-Ouzou, Bougie, Sétif, Philippeville,
Constantine, Bône, Guelma, Souk-Ahras.

LAMPO
ESSENCE SUPÉRIEURE
Registre analytique : Alger, n° 4.726

Golf-club de Biskra
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 3 avril 1926)

De gauche à droite : MM. Dufour, négociant à Riswinckel, représentant de la Standard Oil C° ; directeur de la Société italo-américaine ; Mokra ; Roy Norton, architecte de la Course ; Scarpa, Sanderson, ancien juge à la Cour d'appel en Égypte ; Padley, professeur de golf ; Georges, directeur de l'American Express C°, en Tunisie. Photos Laudon.

HUSSEIN-DEY
CITÉ LABORIEUSE ET JOYEUSE
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 9 juillet 1927)

.....
Sur cette même plage où la brise fraîche et vivifiante semble avoir élu domicile s'achèvent également les dépôts de la Société franco-asiatique des pétroles et vont bientôt commencer les travaux des docks de la Société italo-américaine pour l'entrepôt des pétroles et essences.

.....
HUSSEIN-DEY
CITÉ LABORIEUSE ET JOYEUSE
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 12 mai 1928)

ALGER. — Champagne d'honneur offert par la Société italo-américaine des pétroles. Autour de la table assis (de gauche à droite) : M. Paillard, Dupont, Cloitre, Jacquin, Caillaud, Scarpa, Souchon, Métivier.

Alger
Banquet des agents d'automobiles
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 4 août 1928)

Mouriès, directeur de l'Italo-Américaine

Motocyclisme
L'épreuve Triumph-Lampo au boulevard Galliéni
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 12 janvier 1929)

.....
Belle journée sportive qui met particulièrement en relief l'essor formidable de la motocyclette en Afrique du Nord et les services que l'on peut attendre de ces merveilleux engins.

La Société italo-américaine pour le pétrole et la célèbre marque « Triumph » qui sont les promoteurs de cette course particulièrement instructive et attrayante, méritent toutes nos félicitations.

.....

Banquet d'adieu à l'Italo-Américaine d'Oran
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 9 mars 1929)

Samedi 23 février, à 12 heures, a eu lieu, à la Chaumière de Gambetta, un banquet d'adieu offert par les agents de la Société italo-américaine pour le pétrole à leur directeur, le distingué M. Rebecchi, muté à la succursale de Gênes.

Assistaient en particulier à cette manifestation M. Philippon, le nouveau directeur, et M. Mouriès, d'Alger, administrateur de la Société nord-africaine des pétroles.

Nous adressons nos vœux de bonne réussite, dans sa nouvelle résidence, à M. Rebecchi et présentons à M. Philippon, le nouveau directeur, nos souhaits de bienvenue.

Alger
A la Société italo-américaine
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 20 avril 1929)

Mardi 9 avril dernier, la Société italo-américaine pour le pétrole réunissait dans les salons de l'Hôtel Oriental, en un vin d'honneur, les coureurs Cloître, Jacquin, Klare, les as du volant, Habib, Rosso, Gaussorgues, virtuoses de la moto, qui avaient puisé chez elle l'énergie nécessaire à la réalisation de leurs records lors du Grand Prix Automobile de l'Algérie.

MM. Da Via, administrateur délégué ; Paillard, sous-directeur ; Artoni, fondé de pouvoir ; Lucchi, chef du Service commercial ; Lorand, chef du Service des huiles et de la publicité, et Chapella, secrétaire de la direction, présidaient à cette intime cérémonie au cours de laquelle la plus grande cordialité n'a cessé de régner.

Un nouveau carburant pour moteurs modernes
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 21 septembre 1929)

Depuis longtemps déjà, les efforts des grandes raffineries de pétrole se sont portés sur l'étude d'un carburant mieux adapté que l'essence ordinaire, aux exigences de

moteurs modernes à régimes élevés et à haute compression.

Un nouveau produit, après avoir conquis l'automobilisme d'outre-Atlantique, vient de faire son apparition sur le marché européen, notamment en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie, où ses qualités solides lui ont immédiatement assuré une proportion importante dans la consommation générale des carburants.

La Société italo-américaine pour le Pétrole, toujours des premières en ce qui concerne les améliorations à apporter à la traction automobile, vient d'introduire en Algérie, sous la dénomination de ESSO, ce supercarburant.

J'ai voulu l'essayer et les résultats que j'ai pu obtenir sont absolument probants et se traduisent par trois qualités essentielles :

1° Reprises beaucoup plus puissantes et souples permettant de faire tirer le moteur sans « cogner » ;

2° Atténuation très nette des vibrations et absence totale d'auto-allumage lorsque le moteur tourne pendant assez longtemps à un « haut régime » ;

3° Diminution sensible de la consommation du fait que les reprises plus franches et la souplesse plus grande permettent d'éviter, très souvent, de « passer à la vitesse supérieure » ;

Tous ces avantages, dus surtout aux qualités antidétonantes du supercarburant, rendent la conduite de la voiture infiniment plus agréable qu'avec l'essence ordinaire.

Son prix, bien que légèrement supérieur, n'en fait pas à mon avis, un carburant de luxe exclusivement réservé aux voitures de prix qui bénéficient déjà par la multiplicité de leurs cylindres d'une souplesse remarquable, mais j'en vois son application parfaitement indiquée dans les voitures courantes (qui sont la majorité), où son emploi corrigerait sensiblement les inconvénients inhérents aux moteurs de moyenne et petite cylindrée.

Par ailleurs, son utilisation a le gros avantage de ne nécessiter aucune modification au réglage du carburateur et de ne comporter dans sa composition, aucune substance nuisible, susceptible d'attaquer les parois des cylindres soupapes ou pistons.

M. B.

Exposition d'Oran
Le stand de la Société italo-américaine pour le pétrole
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 7 juin 1930)



Depuis plus de vingt ans, la Société italo-américaine pour le pétrole est intimement associée à l'activité économique de l'Algérie.

Elle a observé le développement de sa prospérité avec la plus sévère attention, afin de rechercher tous les moyens d'y contribuer dans la mesure de son action et il faut reconnaître, pour être juste, que ces beaux efforts ont été couronnés de succès. C'est en grande partie à ces efforts soumis à l'esprit d'observation scientifique que l'Algérie a pu se lancer si vigoureusement dans la voie de l'utilisation de la traction mécanique, sous toutes ses formes. C'est en mettant à la disposition de la machine algérienne des carburants et des lubrifiants de tout premier ordre que cette grande société a servi l'essor français dans le Nord-Africain.

La Société italo-américaine pour le pétrole trouve aujourd'hui le couronnement de ses efforts dans l'attention dont est l'objet le beau stand qu'elle a édifié à l'exposition d'Oran et qui rappelle les beaux kiosques qui portent sa grande marque sur toutes les routes algériennes.

Un goût sûr et un sens artistique affirmé ont présidé à l'élaboration de cette manifestation qui reste un des plus beaux attraits de la grande œuvre économique dont Oran est le merveilleux théâtre.

La semaine de motoculture, plus particulièrement, a fourni la preuve de l'incomparable succès que cette société a déjà réalisé en Afrique du Nord.

Nous avons pu constater en effet, par nous-même, que la plupart des moteurs appelés à fonctionner sous les yeux du grand public fonctionnaient soit avec « l'Esso », soit avec « Lampo », soit, enfin, avec « Motol », carburants vendus par la Société italo-américaine pour le pétrole.

L'attention des spectateurs a été attirée principalement sur le nouveau carburant « Esso », qui s'est déjà signalé par le plus éclatant succès sur tous les marchés du monde et dont la société a eu l'initiative de faire bénéficier l'Algérie.

« Esso » n'est pas une essence, c'est un hydrocarbure essentiellement nouveau et, à proprement parler, le prototype même du supercarburant.

Les champions les plus célèbres comme les touristes les plus expérimentés en attestent les vertus, grâce auxquelles ils ont pu, à travers les épreuves les plus diverses, réaliser régulièrement des performances vraiment rares. Et tous s'accordent à reconnaître qu'avec « Esso » ils se sentent plus maîtres de leur machine et constatent qu'elle est plus vigoureuse, plus nerveuse et plus souple.

Ces carburants trouvent d'ailleurs le plus heureux complément de leur valeur dans les qualités supérieures du lubrifiant « Standard Motor Oil », que fournissent aussi la Société italo-américaine pour le pétrole et la Société nord-africaine des pétroles, ce produit étant ainsi présenté dans le stand qui nous occupe et dont la grande vogue a pu être constatée au cours de la Semaine de motoculture.

La puissante organisation de la Société italo-américaine pour le pétrole, sûre de la qualité parfaite de ses carburants et de ses lubrifiants, sait avoir les gestes utiles et les initiatives heureuses.

Le lancement d'« Esso » dans notre belle colonie en est un exemple frappant. L'Algérie voit avec sympathie croître la vogue de ses produits, en constatant, d'ailleurs avec agrément, que la propagande dont ils sont l'objet, par ailleurs, avec tact et modération, trouve, dans leur seule valeur, sa plus heureuse confirmation et sa plus simple justification.

La participation de la Société italo-américaine pour le pétrole à l'exposition d'Oran s'imposait donc à tous les titres. Nous la félicitons hautement du succès qu'elle y remporte tous les jours et qui lui assure, sans aucun doute, les plus brillants lendemains.

C'est d'ailleurs, avec un plaisir toujours renouvelé que nous enregistrons ici toutes les manifestations de ce genre.

Nous y voyons, en effet, avec satisfaction, la continuité de cette noble émulation, qui offre au grand public toutes les confrontations de nature à l'éclairer en toute sincérité.

Nous y remarquons aussi, pour l'apprécier hautement, la preuve indiscutable de la grande confiance manifestée ainsi par les grandes maisons comme la Société italo-américaine pour le pétrole dans les destinées de notre Nord-Africain.

Suite :

1930 : Compagnie algérienne des pétroles Standard.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_petroles_Standard.pdf